



## Correctionnel et indemnisation matérielle.

-----  
Par Luc

Bonjour

1 En correctionnel me serait il possible de demander la condamnation des responsables d'un délit à des dommages et intérêts au titre des dommages matériels au profit de la victime (il y aura entre 18 mois et 2 ans environ lors de l'audience sans responsabilité du conducteur) ?

2 Pourrais-je aussi le faire si c'était le procureur seul qui poursuivait les responsables ou devrais-je en outre me porter partie civile pour demander les réparations matérielles ?

-----  
Par chaber

bonjour

vous devriez être plus précis sur votre affaire si vous voulez des réponses

le procureur a-t-il été saisi suite à une plainte de votre part?

Quel est votre préjudice? Est-ce suite à un accident, Si oui quelles sont les circonstances?

Vous mentionnez sans responsabilité du conducteur. Qui conduisait?